Covid 19 : mesures d'accueil spécifique des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (14/03/2020)

Le Président de la république a annoncé le 12 mars que dès lundi et jusqu'à nouvel ordre les crèches collectives, les écoles, les collèges… seront fermés.

Comme demandé, un service de garde sera mis en place à Magny-les-Hameaux afin de ne pas occasionner de rupture dans la gestion de la crise sanitaire, à compter de ce lundi 16 mars, uniquement à l'attention des enfants des personnels qui sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

Vous trouverez dans le document ci-contre la liste des catégories des professionnels concernés par ce dispositif et les modalités de prise en charge des enfants.

Il conviendra, pour que cet accueil soit autorisé, de contacter les directions d'école, dès à présent et de leur présenter un justificatif pour chaque parent concerné (carte professionnelle de santé/fiche de salaire mentionnant l'établissement…).

A Magny-les-Hameaux, pour ces enfants uniquement :

- le lundi 16 mars, l'accueil au sein des écoles de la commune débutera à 8h45 (pas de périscolaire du matin), la restauration du midi et l'accueil périscolaire du soir seront assurés.

- dès le mardi 17 mars, les accueils périscolaires du matin, la restauration du midi et l'accueil du soir seront assurés

- l'accueil de loisirs du mercredi sera aussi assuré.

N'hésitez pas à relayer cette information si vous connaissez des personnels concernés.

Documents
Fiche Ministère de la Santé Directive pour la garde des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise